



**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la ville de Saint-Raymond que :

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 a été modifié.

Ainsi, la séance ordinaire fixée le lundi 14 décembre 2020 débutera immédiatement après la levée de la séance d'adoption du budget au lieu de 19 h 30 comme prévu au calendrier.

Donné ce 10 novembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA